

Prestation compensatoire suite divorce

Par audfst, le 27/11/2013 à 10:22

Bonjour, je suis mariée depuis 10 ans, j'ai 39 ans et monsieur 38 ans, nous sommes sous le régime de la communauté. je gagne 2800€ net par mois et monsieur 3400€ net par mois or monsieur demande une prestation compensatoire au minimum de 65ke mais sinon de 90ke sur le motif que ma mère est décédée l'année dernière et que je récupère un patrimoine conséquent qui justifie une différence de vie dans les prochaines années (valeur déduction faite des crédits de succession et autres crédits immobiliers 668ke)...

je ne comprends pas, nous sommes en garde alternée, quel est son droit sur mon patrimoine ultra récent!

merci de votre aide. cordialement